Montauban infos

N° 7 Août à Décembre 2018 **Journal d'informations municipales**

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Numérotation des rues
- Emplois d' été
- Journée citoyenne
- Goûter des Aînés
- Noël des écoles
- Travaux
- Eau potable
- Comité des Fêtes
- Agenda
- Réforme électorale
- Plan Communal de Sauvegarde—DICRIM
- Elections Européennes
- Ecoles
- Formation des élus
- Formation défibrillateur
- Montauban autrefois
- Les pompiers recrutent
- Grand débat national
- Etat-civil

Le mot du Maire

MONTALBANAISES, MONTALBANAIS,

L'année 2018 est maintenant terminée, c'est le moment de dresser un bilan.

Dans quel état est notre monde ? Comment se porte notre République ? Comment vivons-nous ensemble ?

Voici mon constat.

Notre modèle social est en péril : retraites, sécurité sociale, éducation pour tous, liberté en retrait, inégalités croissantes….

Notre modèle économique est en panne : une croissance inexistante et un chômage toujours au plus haut depuis 40 ans.

Notre modèle politique est déstabilisé à force de recentralisation sournoise, d'assèchement financier des collectivités, d'absence de renouvellement, ou plutôt de remplacement, d'une élite déconnectée du peuple.

C'est maintenant que la politique au sens noble devrait intervenir. Là où elle a échoué depuis des décennies : dessiner un avenir respectueux de tous les français et réparer un ascenseur social resté bloqué au rez-de-chaussée. Le déclassement, la déchéance perçus comme inexorables ne peuvent constituer un horizon, les gilets jaunes le rappellent.

Peut-être pourrions-nous rappeler à nos « élites » ces quelques mots de Victor Hugo : « Le plus excellent symbole du peuple, c'est le pavé. On marche dessus jusqu'à ce qu'il vous tombe sur la tête ».

Face à cette fracture entre ceux qui tiennent les rênes de l'état et la population, nous voulons rappeler notre rôle de proximité, notre volonté d'être le recours de ceux qui sont démunis face aux institutions, à la complexité nouvelle du monde.

En effet, je suis persuadé que construire un territoire doit se faire avec ses habitants, je rappelle ici qu'un cahier de doléances et propositions est ouvert à la mairie, à la disposition de tous.

L'équipe municipale est là pour agir avec vous, chacun d'entre vous.

En ce début d'année 2019, je souhaite la réussite de notre belle commune et de notre beau « pays », je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, plein de bonheur. Je vous souhaite le bonheur de rêver avec l'espoir d'un monde plus solidaire, plus démocratique, plus pacifique, l'espoir d'un monde plus juste, plus ouvert à la diversité de ses cultures.

Bonne Année 2019.

Jean SICART. Maire.

NUMEROTATION DES RUES

Encore une fois, une de plus, des difficultés pour modifier les erreurs constatées lors de la remise de la numérotation par la poste. Cela devait être réglé mi-octobre, mais il n'en a rien été. Toutefois, à ce jour, 80% environ de l'attribution des numéro est réalisée et les premiers courriers sont partis pour inviter les propriétaires à venir retirer la plaque correspondante à leur numéro.

Le logiciel de la Base Nationale de l'Adressage semble, enfin, opérationnel depuis la mi-janvier. Quelques petits soucis persistent, mais nous devrions, quand même, finaliser la numérotation. Les rues les plus longues, se verront attribuer une numérotation métrique. Il s'agit, de la Route de Subercarrère, de la Route de Bonnegarde, de l'Avenue du Bois Chantant et de la Rue de Sous Baylo.

Nous vous rappelons que par arrêté municipal, la pose du numéro est obligatoire. Les personnes ne pouvant poser la plaque eux-mêmes peuvent demander à ce que cette opération soit réalisée par les services techniques de la mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

EMPLOIS D'ETÉ

Pour 2019 nous renouvelons l'opération « job d'été ». Tout comme l'an passé nous emploierons en priorité des jeunes de la commune. Les travaux, seront essentiellement des travaux d'entretien (espaces verts, arrosage des fleurs, peinture, nettoyage des rues etc…).

L'idée est d'apporter un soutien aux agents communaux dans une période de forte activité extérieure et permettre à ces jeunes de financer leurs études ou autres projets.

Les périodes concernées iront de juin à août, mais sont adaptables en fonction des demandes.

Les jeunes gens concernés sont priés de se faire connaitre auprès du secrétariat de mairie où vous pourrez obtenir tous renseignements complémentaires.

JOURNÉE CITOYENNE

Pour répondre aux attentes exprimées lors de la journée citoyenne du printemps, une seconde journée a été organisée le dimanche 21 octobre 2018.

Légèrement en baisse, cette journée a tout de même permis d'effectuer des travaux de nettoyage, de réouverture du chemin reliant le barrage à Ste Christine, ainsi que des travaux d'entretien au niveau du dôme du clocher.

La baisse de participation était surtout due à la période (vacances scolaires et dimanche au lieu du samedi). Le verre de l'amitié et un repas ont été partagés après avoir durement œuvré pour la collectivité.

La prochaine journée citoyenne se déroulera le *samedi 25 mai 2019*, vous pouvez déjà réserver la date.

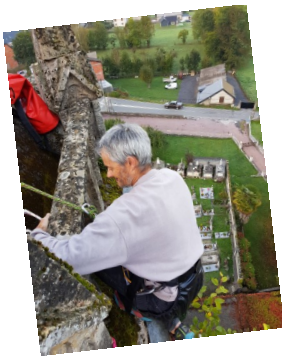

Travaux acrobatiques sur le clocher

Photo Marc

Elagage sur le sentier entre le barrage et Ste Christine

Photo Marc DAVY

Suite à un problème technique (carte mémoire défectueuse)

Ce sont les seules photos de la journée citoyenne qui sont exploitables.

DERNIERE MINUTE

Au moment d'envoyer ce numéro de notre bulletin municipal à l'impression, nous apprenons avec une énorme tristesse, le décès de Sébastien RUBIELLA.

Ancien conseiller municipal de la commune, nous lui consacrerons un article lors du prochain opus.

Très sincères condoléances à sa famille.

Photo neofato.es

GOÛTER DES AÎNÉS

Le traditionnel goûter des Aînés s'est déroulé le mercredi 19 décembre 2018 dans les locaux de la garderie scolaire.

Ce moment toujours convivial, a permis à nos anciens de se retrouver, tout en savourant les délicieuses pâtisseries préparées par Caroline TOMASI.

A l'issue, les participants sont repartis avec le cadeau de fin d'année. Les personnes absentes ou n'ayant pu se déplacer se le sont vu remettre à domicile.

Isabelle AUFRERE 2ème adjoint et Nadine GRAND conseillère municipale, ont organisé ce petit moment avec le renfort habituel d' Alice GAYS, Marie-Claire TOURNAN, Yvelise LEDOS et Francis ARRIEU. Un grand merci à eux.

NOËL DES ECOLES

Forte affluence pour ce moment sympathique et très important pour les enfants. L'horaire de 17h, choisi pour permettre aux parents qui travaillent de participer, semble avoir été un choix pertinent.

Merci aux enseignants et à l'Association des parents d'élèves pour cette organisation et le travail accompli.

TRAVAUX

Ont été réalisés les travaux suivants:

- Réfection du toit de la Mairie. Travaux réalisés par l'entreprise REY—COUTINHO

- Réalisation d'un mur de soutènement de voirie sur l'accès aux habitations CROUZET–ESNAULT—BERTIN cours de la Castagnère. Le talus de soutènement se trouvait sur la propriété BERTIN et empêchait ce dernier d'effectuer la clôture. Travaux réalisés par l'entreprise PENE.
- Toujours Cours de la Castagnère, au niveau du grand virage, captage de la source et création d'un puits pour la récupération de cette eau ainsi que du pluvial. Le puits existant étant bouché.
- Effacement des réseaux rues du Lavoir, de Langlade et des Charmilles. Travaux réalisés par l'entreprise CASSAGNE.
- Rafraichissement des dorures du monument aux Morts. Travail patiemment réalisé par notre agent Pascal.

TRAVAUX (suite…)

Travaux à venir

Réfection de la voirie sur les Rues ayant bénéficiées de l'effacement des réseaux. Ces opérations devaient être réalisées avant l'hiver et ont été reportées au printemps. Ces travaux, de la compétence de la communauté des communes, sont budgétisés.

Réfection des peintures sur les gardes corps le long du ruisseau Ste Christine Av du Bois Chantant.

Travaux de récupération du pluvial sur deux points posant problème, Route de Subercarrère et Route de Bonnegarde.

Aménagement de l'espace vert situé au Pont de Martin, pour supprimer la pelouse. En effet, la présence des véhicules sur le parking situé en contre-bas ne permet pas une tonte régulière (difficulté d'acheminement de la tondeuse, risques de projection de pierres…)

EAU POTABLE

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2018 l'eau potable de la commune est gérée par le SMEA31 et comprend le captage, le transport, la distribution et le traitement.

Suite au gros éboulement du printemps 2013 qui avait gravement endommagé la conduite, cette dernière a été refaite sur un gros tiers de sa longueur en juillet 2017 par la commune.

Sa rénovation sur la partie restante devrait être réalisée par le SMEA31. 2 options se présentaient, soit des travaux classiques dans la continuité de ce que la commune a effectué, soit avec l'option de réalisation d'une pico-centrale. C'est cette dernière option qui a été retenue par le SMEA31.
La continuité de l'étude a été inscrite au budget du SMEA 31 et voté.

Cette année, pour la première fois, vous recevrez donc une facture d'eau émanant du SMEA31.

Notez, pour mémoire, que cet organisme qui dépend du Conseil Départemental est également compétent pour tout ce qui concerne l'assainissement.

COMITE DES FETES

En fin d'été, le Président du CDF (Comité Des Fêtes), Maurice FOISSAC, a du pour des raison de santé abandonner son mandat et cesser toute activité. Suite à cela, le CDF s'est trouvé désorganisé. De plus et sans trahir un quelconque secret, la maladie de Maurice étant sérieuse, le cœur n'y était pas et la Mounjétade d'octobre n'a pas été organisée.

L' Assemblée Générale du CDF doit se tenir prochainement. La date n'était pas arrêtée au moment de l'envoi à l'impression de ce bulletin. Que ceux qui souhaitent s'investir pour l'animation de notre village n'hésitent pas à se faire connaître et/ou à venir à cette AG. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

A ce stade là il convient de préciser que le CDF est une association Loi 1901. A ce titre, elle est indépendante et n'est nullement une représentation ou un émanation de la municipalité. Il ne faut donc pas y chercher une quelconque idée politique ou quelque chose de ce genre. La municipalité est une chose, le CDF en est une autre. A chacun son rôle.

Bien entendu la municipalité apporte son concours au CDF par le prêt de la salle communale, la mise à disposition des agents pour certains travaux et l'octroi d'une subvention en fonction des besoins, mais aussi du budget communal.

Donc n'hésitez pas, si vous avez envie de consacrer un peu de temps pour faire vivre notre village. Si vous êtes jeunes? Lancez-vous, les plus anciens seront là pour vous épauler, puisque de nombreux membres du comité continuerons d'œuvrer, ils ont simplement besoin de renfort.

La seule animation que le comité des fêtes est tenu, à notre sens, d'organiser est la fête locale, après tout est possible en fonction des motivations et envies de ses membres.

AGENDA

Samedi 25 mai 2019

7ème journée citoyenne. Cette date correspond au WE des élections européennes. Ainsi vous ne bloquerez pas deux WE.

N'hésitez pas à faire des propositions sur des travaux que vous pensez bon de réaliser à l'occasion de cette journée.

Dimanche 26 mai 2019

Elections Européennes.

LA REFORME ELECTORALE

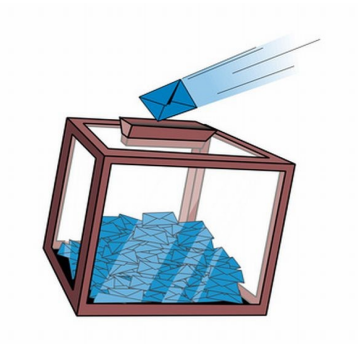

Passée inaperçue pour beaucoup de nos concitoyens, cette réforme électorale est entrée en vigueur le 1er janvier 2019.les lois du 1eraoût 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovent les modalités d'inscription sur les listes électorales et ont modifié les règles électorales.

Le but n'est pas de vous détailler ici ces textes, mais de vous en donner les grandes lignes de manières succincte.

Les mesures visant à faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales

Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies:

à compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours.

A titre transitoire, entre le 1erjanvier 2019 et le 1erjanvier 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, au plus tard, le dernier jour du deuxième mois précédant un scrutin.

Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au Dimanche 31 mars 2019.

A cet égard, pour les mairies habituellement fermées le samedi, une permanence, d'une durée d'au moins deux heures, devra obligatoirement être tenue le samedi 30 mars 2019. Les maires devront donc informer les administrés de cette ouverture exceptionnelle soit par le biais d'un affichage spécial, soit par une publication dans un journal local;

les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins pourront désormais s'inscrire sur la liste électorale de la commune de leurs parents (par exemple, cas des étudiants ou des jeunes travailleurs);

la durée requise d'inscription sur le rôle fiscal afin de pouvoir solliciter son inscription sur la liste électorale communale sera réduite de cinq à deux ans;

un gérant ou un associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la deuxième fois consécutive pourra s'inscrire sur la liste électorale. Cette qualité devra toutefois être justifiée par des pièces qui seront listées ultérieurement par un arrêté du ministre de l'intérieur;

les personnes ayant acquis la nationalité française ainsi que les jeunes qui atteignent la majorité entre les deux tours de scrutin seront inscrits d'office par l'INSEE qui en informera la commune par le biais du REU.

LA REFORME ELECTORALE (SUITE)…

Le répertoire électoral unique (REU)

Présentation des fonctionnalités du système de gestion du REU

Le répertoire électoral unique, géré par l'INSEE aux seules fins de gestion du processus électoral, sera initialisé à partir des listes électorales arrêtées le 28 février 2018. Il constitue un répertoire national d'électeurs qui aura vocation à centraliser les modifications réalisées sur les listes électorales notamment par les communes.

A cet égard, le maire pourra saisir directement l'inscription d'un électeur via ce système de gestion qui vérifiera la régularité de l'inscription validée par le maire en s'assurant notamment que l'électeur n'est ni décédé, ni en incapacité électorale. Si c'est le cas, le système l'intègrera dans le REU et le rattachera à la commune concernée. A l'inverse, si l'électeur est décédé ou frappé d'une incapacité électorale, la prescription d'inscription du maire ne sera pas validée dans le REU et la commune en sera informée.

Les radiations volontaires ou à l'initiative de la commune seront notifiées par les communes au système de gestion qui les intègrera dans le REU. Le système de gestion procèdera à la radiation d'office des électeurs décédés ou ayant perdu leur capacité électorale.

Les électeurs radiés ne sont pas exclus du REU, excepté ceux qui sont décédés, mais seul leur rattachement à une commune ou à un consulat est suspendu. S'agissant des inscriptions d'office, l'INSEE intègrera directement dans le REU les jeunes atteignant l'âge de 18 ans et les personnes ayant acquis la nationalité française. Après vérifications, il appartiendra au maire de radier les personnes qui n'auraient pas d'attache avec la commune.

Les inscriptions d'office ordonnées par une décision de justice se feront également via le système de gestion lui-même.

Le renforcement du rôle du maire et la création des commissions de contrôle

Le maire voit son rôle s'accroître en matière de modification de la liste électorale.

Il décidera de l'inscription et de la radiation des électeurs sur la liste électorale, et ce dans un délai de cinq jours à compter de la réception du dossier complet.

Par ailleurs, les commissions administratives, actuellement chargées de la révision des listes électorales, seront supprimées au plus tard le 9 janvier 2019. Elles seront remplacées par des commissions de contrôle, nommées par le préfet, sur proposition du maire, et ce au plus tard le 10 janvier 2019. Le maire devra donc transmettre au préfet, bien avant le 31 décembre 2018, la liste des conseillers municipaux habilités et prêts à participer aux travaux de la commission.

Les commissions de contrôle auront pour mission le contrôle a posteriori des décisions du maire (inscriptions et radiations) l'examen des recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Leur composition diffère en fonction de la strate démographique de la commune (plus ou moins de 1000 habitants) et du nombre de listes d'opposition en présence au sein du conseil municipal .

Source: AMF (Association des Maires de France). Auteurs Judith MW ENDO et Florent PHILIPPE.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE—DICRIM

Suite aux inondations qui sont survenues dans l'Aude au mois d'octobre dernier, le site internet de France 2 proposait dans une de ses rubriques: *Quelles catastrophes menacent votre commune?*

Grace au moteur de recherche, en tapant le nom de la commune, le site donne les risques y existant et indique si un Plan Communal de Sauvegarde est en place.

Et là surprise! Les indications données sont erronées. La liste des risques n'est pas complète, mais chose plus grave, le site indique que la commune ne dispose pas de DICRIM (Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs, ni de PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Qu'un site d'information comme France 2 diffuse de telles informations totalement erronées est affligeant, d'autant que ce genre de chose est facilement vérifiable. Il suffisait d'aller sur le site de la Mairie pour constater que le document existe ainsi que le DICRIM qui y est téléchargeable.

En effet notre commune dispose du PCS depuis le 14.11.2014. Obligatoire depuis 2007 c'est l'une des premières choses que nous nous sommes attachés à régulariser à notre arrivée à la mairie. Il est actuellement en cours de mise à jour. Document de travail il n'est pas destiné au public.

Le DICRIM, lui a été distribué dans tous les foyers de la commune. Si vous êtes nouveau résident, vous pouvez le réclamer en Mairie ou le télécharger sur notre site dans la rubrique La Mairie-Plan Communal de Sauvegarde.

ELECTIONS EUROPÉENNES 2019

Pour rappel, les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

Ces élections ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour une durée de 5 années.

Suite au Brexit qui a entrainé le retrait de la Grande Bretagne de l'Union Européenne, le nombre de sièges au Parlement européen passe de 751 à 705.

Sur les 73 sièges laissés vacants par ce retrait, 46 sont disponibles pour un éventuel élargissement de l'UE et les 27 restants sont répartis entre 14 Etats membres considérés jusque là comme sous-représentés. La France va se voir attribuer 5 sièges supplémentaires et comptera donc 79 Eurodéputés au lieu de 75 aujourd'hui.

AVIS IMPORTANT

Pour permettre l'inscription en vue des élections européennes et conformément à la règlementation une permanence sera tenue en Mairie le samedi 30 Mars 2019 de 10 à 12 heures

ECOLES

Cette année parents et enfants ont été accueillis avec viennoiseries, café et jus de fruits.
Une occasion de prendre contact avec les nouveaux enseignants.

Depuis la rentrée de septembre, beaucoup de changements ont eu lieu à l'école, tant au niveau des enseignants qu'au niveau du personnel d'encadrement des enfants.

Les enseignants:

Au primaire: Faustine ARCANGELI a remplacé Annie BAILLON partie à la retraite en Juin dernier. Vincent PINSOLLE partage sa classe avec Ericka RABAGUINO WALKER qui fait l'autre mi temps .

En maternelle: Laura COMTE et Vincent RABAUD à mi temps tous les deux, se partagent la classe.

Du côté des ATSEM: Marine DOS SANTOS a quitté notre école pour aller suivre une formation à Paris et Nathalie CAZES a été recrutée pour la remplacer.

Toutes ces nouvelles personnes se sont très bien adaptées à l'école avec un grand dynamisme pour le bien de tous les enfants.

A en juger le spectacle de Noël qui a été un moment fort sympathique et qui a rassemblé beaucoup de parents puisque l'horaire de 17h a été choisi pour favoriser la venue des parents qui travaillent. Mission réussie puisqu'il y a eu foule autour des enfants, du Père Noël et de l'apéritif servi par l'association des parents d'élèves à la suite du spectacle.

Puisque l'école de Montauban est restée sur le rythme scolaire de 4.5j, nous poursuivons également notre partenariat avec les animateurs de l'ALSH les Marmottons pour l'encadrement du périscolaire , partenariat qui se poursuit depuis 4 ans de façon très satisfaisante.

Etant donné que la Communauté de Communes (CCPHG) a pris la compétence du périscolaire depuis le 1er janvier, nous avons décidé de lui laisser la gestion du périscolaire, ce qui ne se fera pas avant la rentrée 2019. Concernant les ATSEM qui s'occupent de la garderie et du périscolaire,

Suite page suivante...

ECOLES (suite...)

cela ne changera rien pour elles, la convention actuelle avec la communauté de communes prévoit la rémunération des animateurs de l'ALSH par la commune de Montauban, la future convention prévoira la rémunération des ATSEM de Montauban par la CCPHG durant le temps d'emploi affecté au périscolaire. Elles resteront des agents communaux. Cela permettra une plus grande souplesse notamment lors d'absences imprévues pour avoir du personnel de remplacement au pied levé.

FORMATION DES ÉLUS

Comme tous les ans, profitant des formations organisées par l'ATD 31 (Agence Technique Départementale) vos élus ont participés aux formations suivantes:

Gestion durable des Espaces verts et naturels: quelles responsabilité pour les élus?

Réussir l'aménagement de sa commune: la mise en œuvre opérationnelle.

Notre commune étant adhérente de l'ATD 31, ces formations sont gratuites pour vos élus.

FORMATION DÉFIBRILLATEUR

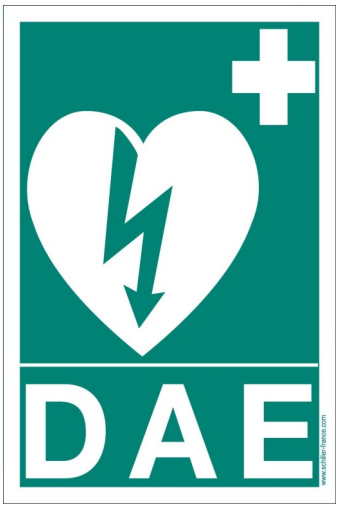

En avril 2015, la commune a mis en place, grâce à une subvention de l'AMF (Association des Maires de France), sur la façade de la mairie un défibrillateur.

C'est appareil, même s'il est facile d'emploi, provoque toujours une crainte compte tenu du stress généré par les circonstances de sa mise en œuvre.

M. Michel STREICHER, médecin à la retraite propose de dispenser bénévolement une formation à l'emploi de cet appareil.

La municipalité formera, dans un premier temps ses agents, puis des formations pourront être ouvertes aux personnes intéressées.

Afin de pouvoir évaluer le nombre de séances à organiser, merci de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat de mairie. Tèl: 05.61.79.04.39
Courriel: mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

L'inscription est *totalement gratuite* et tous les appareils fonctionnent sur le même principe, d'où l'utilité de cette formation.

Sur le plan pratique les séances durent 45 minutes par groupes de 5/6 personnes. Vous n'avez besoin de rien, si ce n'est votre bonne volonté et votre bonne humeur. Il n'y a pas, non plus de limite d'âge.

N'ayez pas à regretter un jour de ne pas vous être formés.

MONTAUBAN AUTREFOIS

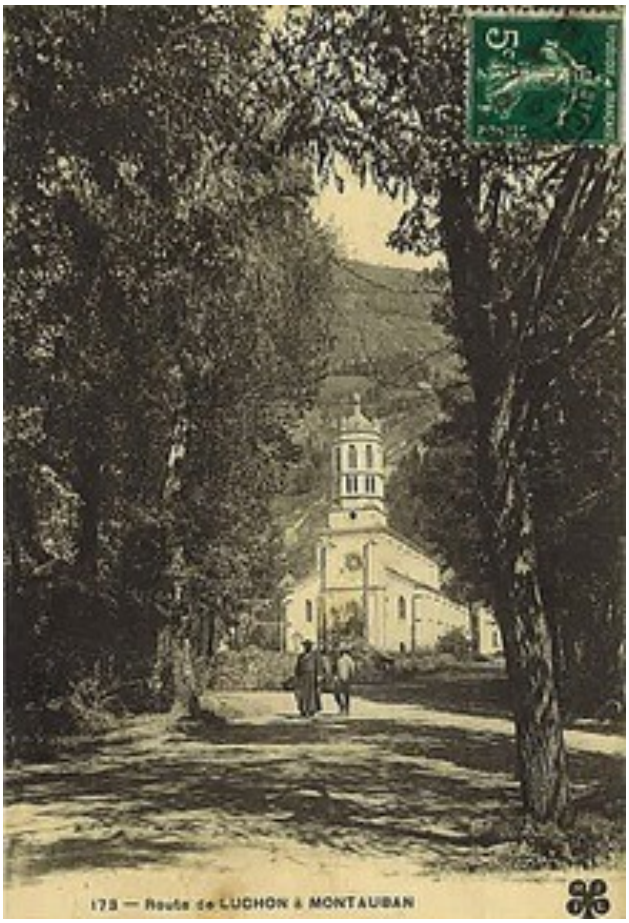

Si vous avez des images, photos, peintures du village, anciennes ou plus récentes, vous pouvez nous les transmettre par fichier informatique ou nous les confier pour les scanner. Elles permettrons d'égayer le bulletin municipal, mais aussi de retracer la vie du village et son évolution. Tous les sujets sont les bienvenus.

Merci d'avance.

LES POMPIERS RECRUTENT

Vous souhaitez vous investir, aider, secourir, rejoignez les Sapeurs-Pompiers de Luchon.

IN MEMORIAM

Au moment d'insérer ce petit article pour aider nos sapeurs-pompiers a recruter, difficile de ne pas penser à Benoît GISTAIN qui nous a prématurément quitté au mois de décembre dernier.

Une pensée émue pour sa maman, son épouse et son fils.

GRAND DÉBAT NATIONAL

Nous vous rappelons qu' à l'occasion du grand débat national lancé à la suite du mouvement dit des « Gilets jaunes », un cahier de doléances et de propositions est à votre disposition à la mairie aux heures d'ouvertures au public.

N'hésitez pas à venir le renseigner, en profitant de l'occasion qui vous est donnée de vous exprimer directement et de faire remonter aux plus hautes instances vos revendications, propositions ou ressentiments.

Mairie
de
Montauban de Luchon

4 rue Cargue
31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Téléphone : 05.61.79.04.39
Messagerie :
mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

Site Internet:
www.mairie-montauban-de-luchon.fr

Le secrétariat est ouvert au public:

Lundi & Jeudi

- 08h30 / 12h

Mardi & Vendredi

- 14h/18h

Etat Civil

DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE « ERA CASO »

06 / 08 -Mme Emilie, Rose VAISSIERE, veuve EYCHENNE

05 / 10 -Mme Carmen, Marcelle SANQUIRGO, veuve MENGARDUQUE

06 / 11 -Mme Elise, Jeanne, Georgette RIEGEL, veuve VALDES

29 / 12 –Mme Hélène, Marie-Louise BASTIDON, veuve LIENARD

29/12 –Mme Irène, Mary, Anna CLARIDGE

TRANSCRIPTION DE DECES

03/10—M. Jean, Yves, André LAFFORGUE

MENTIONS LEGALES:

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Jean SICART

COMITE DE REDACTION: Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC

CONCEPTION, GRAPHISME et MISE EN PAGE: Claude CAU - PHOTOS: Claude CAU (sauf mention contraire)

IMPRESSION: Imprimerie FABBRO sur papier cyclus print 115g/m² certifié PEFC pour la protection durable de nos forêts.

Marque Imprim'Vert 2018